

Compte-rendu SNUipp-FSU : CAPD du 19 mai 2020

Accès à la Hors-classe, congé de formation professionnelle, questions diverses...

Les élu.es du SNUipp-FSU ont fait le bilan de la réouverture des écoles dans leur déclaration préalable que vous trouverez en PJ : manque de temps, travail colossal fournis par les enseignant.es, fragilisation des équipes pédagogiques, nombreuses questions sans réponse, protocole sanitaire, non retour des élèves les plus en difficulté... le SNUipp-FSU a dénoncé une réouverture faite à marche forcée et sans moyens supplémentaires qui a laissé les équipes « se débrouiller » sur le terrain.

Le DASEN n'a pas semblé prendre la mesure de l'ensemble des problèmes qui se posent dans les écoles, des pressions, de l'état d'épuisement ou de stress dans lequel sont de trop nombreux collègues, des différentes interprétations du protocole sanitaire entre les écoles : pour le DASEN tout se passe bien, les IEN sont présents et répondent aux équipes, il n'y a pas de flou...

Pour le SNUipp-FSU, c'est un véritable déni de réalité, le DASEN ne veut pas voir ce qui se passe sur le terrain. Nous avons donc sollicité une audience le 27 mai prochain afin de lui apporter des témoignages de collègues et lui faire état de ce qui se passe circonscription par circonscription ! Nous rendrons public le compte-rendu de cette audience.

Les élu.es du SNUipp-FSU ont également dénoncé la disparition des CAPD : cette année, le mouvement n'est plus examiné en CAPD, l'an prochain ce seront les promotions ! Les élu.es du personnel du SNUipp-FSU sont garants de la transparence, du respect des règles et de l'équité de traitement entre les personnels. Nous demandons l'abrogation de la loi dite de « transformation de la fonction publique » qui n'est autre que le démantèlement de la fonction publique !

Accès à la Hors-Classe

Promotions à la Hors-Classe : comment ça marche?

Le contingent (nombre de promus) est fixé par le ministère : 411 promus pour 2419 promouvables (17%). Les collègues promouvables sont celles et ceux ayant atteint la 2e année du 9e échelon.

Le barème et les discriminants

Barème : Valeur professionnelle (avis DASEN de 60 à 120 points) + ancienneté dans la plage d'appel (points ancienneté de 10 à 120 points)

L'an dernier, le barème du dernier promu était de 150. Mais des centaines de collègues ayant atteint ce barème n'avaient pas été promu.es du fait du classement par les discriminants.

Pour calculer son barème, c'est [ICI \(calcul barème\)](#).

Les discriminants sont pour la campagne 2020 :

1. valeur professionnelle
2. échelon
3. ancienneté de grade
4. AGS

Ce qu'en pense le SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il est opposé aux promotions au mérite. Pour le SNUipp-FSU, les enseignant.es doivent avancer à un cadencement unique et au rythme le plus rapide, une réelle revalorisation des salaires est nécessaire. Des avis figés donnés sans RDV de carrière pour des centaines de collègues Les élu.es du SNUipp-FSU dénoncent également le flou et l'opacité concernant la façon dont les avis des IEN ont été donnés, sans RDV de carrière, aux collègues. Il n'y a pas eu de visite ou d'entretien avec l'IEN concerné.e, certain.es collègues avaient des inspections très anciennes, il y eu pour certains une déconnexion entre l'avis et les anciens rapports d'inspections... Nous avons dénoncé la violence à la réception des avis pour beaucoup de collègues.

Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministère pour dénoncer la conservation de l'avis du DASEN pour les campagnes de promotions à venir. Le Ministère a refusé jusqu'à présent.

Les résultats :

Barème des derniers promus

411 promus, barème du dernier promu : 140

Rappelons qu'à barème égal, les collègues sont classés selon les discriminants cités plus haut.

Barème des derniers promus par AVIS

Avis excellent : le dernier promu a un barème de 150, il est au 10e échelon, depuis 1 an, depuis 4 ans dans le grade, AGS : 32 ans 5 mois et 15 jours (au 31/08/2020)

Avis très satisfaisant : le dernier promu a un barème de 150, il est au 10e échelon depuis 3 ans et 8 mois, depuis 10 ans dans le grade, AGS 28 ans 10 mois et 23 jours (au 31/08/2020)

Avis satisfaisant : le dernier promu a un barème de 150, il est au 11e échelon depuis 6 mois et 11 jours, depuis a ans dans le grade, AGS 30 ans 2 mois et 7 jours (au 31/08/2020)

Avis à consolider : le dernier promu a un barème de 150, il est au 11e échelon depuis 2 ans 11 mois et 29 jours, depuis 12 ans dans le grade, AGS de 34 ans 4 mois (au 31/08/2020).

10 collègues sont placés sur la liste complémentaire, si les collègues retraitables promus maintiennent leur départ en retraite, ils pourront bénéficier de la promotion à la Hors-Classe.

Accès des instituteurs dans le corps des Professeurs des Ecoles

Il reste 14 instituteurs en Gironde: 13 sont en activité, 1 est en disponibilité.

Cette année, 3 d'entre eux ont fait acte de candidature pour 5 places proposées. Ces 3 candidatures sont donc acceptées.

Congé de formation professionnelle

Les règles de priorité sont les suivantes :

- Critère 1 - poursuite de la formation engagée l'année précédente dans le cadre du congé de formation professionnelle obtenu en Gironde.
- Critère 2 - examen des renouvellements des demandes déposées en Gironde avec :
 - A - préparation à la phase d'admission d'un concours de la fonction publique dans la perspective d'une reconversion ou d'une évolution de carrière
 - B - préparation d'une formation diplômante
 - C - l'approfondissement de formation en vue de satisfaire à des projets personnels ou professionnels

En cas d'égalité de barème pour une même demande, les candidats seront départagés en fonction de leur ancienneté générale de service décroissante au 01/09/2020 et de leur âge.

Une attention particulière sera apportée aux enseignants bénéficiant d'une RQTH et sortant du dispositif de PACD.

Cette année, le crédit de temps de formation disponible est de 150 mois.

6 mois supplémentaires sont conservés pour la formation des psychologues scolaires.

Les suivis de formation de l'an dernier sont accordés.

Les demandes des collègues déposant leur demande pour la 4ème année successive sont acceptées
2 collègues en 3ème demande sont acceptés.

Questions diverses du SNUipp-FSU

Questions concernant le mouvement :

- Dans le cadre des mesures de carte scolaire sur les postes dédoublés : quelle prise en compte de l'ancienneté (sur le niveau CP ou CE1 et ou sur le dispositif) ?

Réponse de la Diper: l'ancienneté est prise en compte sur le dispositif. Le SNUipp-FSU signale que pour 2 collègues cela n'est pas le cas.

- Liste des postes profilés où du fait de la non-tenue de toutes les commissions d'entretien (pour cause de confinement), la nomination se fera à titre provisoire

Réponse Diper : Pour les postes UPE2A toutes les commissions se sont tenues. Pour tous les autres postes, nomination à titre provisoire et commission première l'an prochain.

- Comment seront traités les postes spécialisés non demandés au mouvement ?

Réponse Diper : Etude au cas par cas.

Si poste profilé: nouvel appel à candidature.

Questions relatives à la reprise des écoles :

- Accueil des élèves prioritaires

Réponse DASEN : La liste est clairement établie dans la note de cadrage envoyée aux maires le 2 mai, directeurs/trices en copie.

Leur accueil se fait autant que possible.

Pas de limitation, les 2 parents n'ont pas besoin d'être prioritaires.

Pour le SNUipp-FSU, l'absence de cadrage précis et les disparités entre écoles mettent en difficulté les directeurs.trices et leurs équipes face à des demandes de parents. Ce n'est pas aux équipes de « trier » les élèves accueillis.

- Quel accompagnement particulier des collègues en terme de médecine du travail (aspects physiques et psychologiques) ?

Le SNUipp-FSU dénonce le manque de politique volontariste sur le sujet : quel prévention des risques psycho-sociaux en Gironde ? Quel suivi médical des agents est possible avec seulement 2 médecins de prévention pour près de 16 000 agents ?

Pour le DASEN, tout va bien.

- Le fait de contracter le Covid sera-t-il considéré comme accident de service pour les personnels ?

Réponse DASEN : les dossiers seront instruits au cas par cas. Le SNUipp-FSU demande que ce soit systématique.

- Le jour de carence est-il maintenu en cas de Covid 19 chez les enseignants ?

Réponse DASEN : il est toujours supprimé.

- Comment est géré l'articulation présentiel / distanciel pour les élèves d'une même classe ?

Réponse DASEN : J'ai été clair avec les fédérations de parents d'élèves, si les parents font le choix de ne pas mettre leurs enfants à l'école, il n'y aura pas de suivi par les enseignant.es qui sont à l'école.

Le SNUipp-FSU dénonce une hypocrisie : une grande partie des collègues va continuer de suivre les élèves et donc fera une double journée.

- Les remplaçant-es auront-ils toujours des missions de remplacement ? Si oui auront-ils un

temps pour intégrer le protocole de l'école dans laquelle ils sont appelés ?

Réponse DASEN : il y a assez de remplaçant. Le SNUipp-FSU s'étonne car ce n'est pas ce que l'on constate sur le terrain !

Le DASEN n'a pas l'air de comprendre que la lourdeur de la mise en place du protocole puisse poser problème à un collègue remplaçant qui arrive le matin même dans l'école.

- les IEN ont-ils été informés des dispositions concernant la garde d'enfant pour les PE et AESH ?

Le SNUipp-FSU dénonce les différences de traitement entre les circonscriptions. Des collègues ont reçu des premières réponses négatives de la part des IEN. C'est une disposition réglementaire et la DSDEN doit la faire appliquer et respecter.

Questions départs en formation CAPPEI pour l'année prochaine

Combien pour chaque parcours ?

23 départs en formation:

- 1 rased aide relationnelle
- 2 rased aide pédagogique
- 2 enseignements adaptés
- 18 parcours troubles cognitifs

Le SNUipp-FSU dénonce un manque de départs en formation : cela ne couvrira pas les besoins du département.

Question rupture conventionnelle

Réponse Diper : Des enseignants ont fait des demandes. Parfois des demandes cumulées d'IDV et de rupture conventionnelle. Nous sommes dans l'attente d'un cadrage ministériel voire d'un cadrage interministériel. Les demandes d'IDV s'arrêtent au 30 juin.

Le SNUIPP-FSU dénonce cette situation d'attente insupportable pour des collègues qui veulent construire un nouveau projet professionnel.

Rendez-vous de carrière

Des collègues n'ont pu bénéficier de leur rendez vous de carrière à cause du confinement, ces rendez-vous de carrières seront effectués avant le 30 septembre.

Le SNUipp-FSU demande qu'ils ne puissent pas être faits sans accord des collègues lors de cette fin d'année scolaire très perturbée.

Inspections de titularisation des PE stagiaires

Certains PE stagiaires auront une inspection, d'autres non. La situation sera évaluée par les IEN.